

*Proposition présentée par les députés:
MM. Rémy Pagani, Jean Spielmann, Pierre
Vanek et René Ecuyer*

*Date de dépôt: 11 février 2003
Messagerie*

**Proposition de motion
sur le transfert de l'impression de la « Tribune de Genève » à
Lausanne**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès de la direction de la société Edipresse pour qu'elle respecte son engagement de maintenir l'impression de la « Tribune de Genève » au centre d'impression de Vernier.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au moment de la disparition en 1994 du journal « La Suisse », le centre d'impression de Vernier, qui avait été créé par la société éditrice de ce journal, fut repris par Edipresse qui avait racheté quelque temps plus tôt le titre « Tribune de Genève », dont l'impression avait été transférée de l'imprimerie de la rue du Stand, à Lausanne.

Dans le cadre des négociations que le Conseil d'Etat avait engagées avec Edipresse lors de la reprise du centre d'impression de Vernier, celle-ci s'était engagée à imprimer la « Tribune de Genève » dans le centre d'impression de Vernier.

Cet engagement avait été respecté, puisque depuis lors la « Tribune de Genève » est imprimée dans ce centre.

Or, le personnel de ce centre d'impression a appris à la fin de l'année dernière que la société Edipresse avait décidé de transférer l'impression de la « Tribune de Genève » au centre d'impression de Bussigny où d'autres journaux du groupe Edipresse sont imprimés.

Il est vrai que la direction d'Edipresse a fait valoir que l'impression du journal « Le Temps », qui est effectuée à Bussigny, serait transférée au centre d'impression de Vernier. Il faut toutefois souligner que l'impression du « Temps » représente un volume de travail nettement moins important, de sorte que cette rocade va entraîner la suppression d'un certain nombre de postes de travail à Vernier. D'autre part, il est de notoriété publique que le journal « Le Temps » est déficitaire et que sa pérennité n'est nullement assurée.

En conséquence, c'est bien l'avenir du centre d'impression de Vernier qui est en jeu. La fermeture de ce centre aurait des répercussions graves pour notre canton, non seulement en raison des postes de travail qui seraient supprimés, mais aussi en raison de la disparition du seul centre d'impression bénéficiant dans notre canton d'une rotative performante.

Il est, pour le surplus, paradoxal que la « Tribune de Genève », dont le service des abonnements vient d'être transféré à Lausanne (tout en gardant l'indicatif 022 !), soit de nouveau imprimée à Lausanne, et cela en violation de l'engagement pris par Edipresse. Notre « Julie » va-t-elle devenir la « Tribune de Lausanne » ?!

Nous relevons également que la commission fédérale sur la concurrence s'est inquiétée de la concentration de la presse romande entre les mains d'Edipresse et on se rend compte maintenant que cette concentration portera également sur les centres d'impression de journaux.

Devant cette situation, il est demandé au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la société Edipresse pour qu'elle respecte ses engagements vis-à-vis de notre canton, qui constitue une partie importante de son marché, et renonce à son projet de concentration de l'impression de ses journaux à Bussigny.

C'est pourquoi nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir réserver un bon accueil à cette motion.